Dinant (Belgique) : pour justifier les viols d’une fillette migrante, le mari pédophile de la famille d’accueil déclare qu’à 3 ans, elle “avait déjà des gestes de prostituée”

08/03/2018 à 12h12

Sept ans de prison ont été requis, mercredi par le parquet de Namur devant le tribunal correctionnel de Dinant, à l’encontre d’un homme poursuivi pour des faits de viol et attentat à la pudeur avec violences ou menaces commis entre septembre et décembre 2014 à Ciney.

La victime, âgée de 5 ans, était sous la garde de son épouse en tant que MENA (mineur étranger non-accompagné). Lors d’une discussion avec sa tutrice, elle a expliqué subir les agissements du prévenu. À plusieurs reprises, ce dernier a reproduit des scènes de films pornographiques.

“Au départ, je me suis satisfait seul puis elle m’a rejoint.

Elle m’a posé des questions. J’ai profité des circonstances”, a-t-il indiqué. Dans une déclaration, le prévenu a indiqué qu’à l’âge de trois ans, la petite fille *“avait déjà des gestes de prostituée.”*

“Dans l’attitude générale, je n’avais jamais vu ça. Elle était curieuse et passait par exemple ses mains entre mes jambes. Au départ, j’étais inquiet et je ne savais pas quelle attitude adopter”, a-t-il poursuivi.

Le parquet de Namur, qui a précisé que les faits se sont produits à trois ou quatre reprises, a également requis 10 ans de mise à disposition du tribunal d’application des peines. Estimant que le risque de récidive est mince, comme affirmé par des experts, la défense a plaidé une peine de 5 ans d’emprisonnement avec sursis probatoire. Jugement le 18 avril.

www.rtl.be